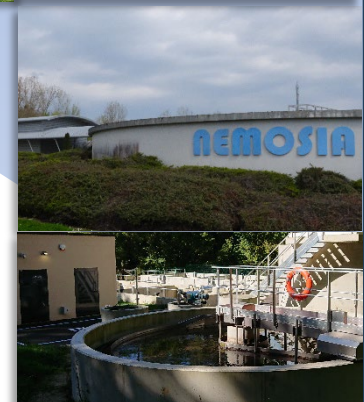




Compte Rendu du Conseil Syndical du 22 Juin 2026

Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement
du Pays de Nemours (SMEAPN)



Amponville
Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Faÿ-Lès-Nemours
Fromont
Garentreville
Greze-sur-Loing
Guercheville
Larchant
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours
Villiers-sous-Grez

64

Monsieur Christian PEUTOT, Le Président du SMEAPN a convoqué les membres du comité syndical en session ordinaire, le lundi 22 Juin 2026 à 18 h 30 sur le site de STEP Nemosa, 7 rue de l'étangs 77140 ST PIERRE LES NEMOURS.

Dès leur arrivée, il est demandé à chacun des élus, d'émarger la feuille de présence, de remettre les pouvoirs qui leur auraient été confiés. Des stylos seront à disposition sur la table d'émargement

Monsieur Christian PEUTOT a lancé l'appel des membres présents et désigne 1 Secrétaire de séance pour chaque compétence. Le quorum étant atteint, le comité syndical a été constitué.

Il a rappelé :

ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL SYNDICAL DU 11/05/2026

ADOPTION DES PV

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU- 2026_006

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CAO-2026_007

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP-2026_008

DESIGNATION DE 2 DELEGUES AU CNAS-2026_009

APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN Eau Potable-EA2026_002

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN Eau Potable – EA2026_003

BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN Eau Potable – EA2026_004

APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN Assainissement Collectif -AS2026_004

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN Assainissement Collectif– AS2026_005

BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN Assainissement Collectif– AS2026_006

APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN Spanc-SP2026_001

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN Spanc– AS2026_002

BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN Spanc– AS2026_003

Conseil Syndical du 22 Juin 2026

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

- 2026 010** Nomination du représentant SMEAPN auprès de ID77
- 2026 011** Tableau des effectifs
- 2026 012** Reprise des transferts financiers et patrimoniaux suite à l'intégration de communes.
- 2026 013** Régularisation et transfert des actifs relatifs à la DECI figurant dans le bilan de reprise du SMEAPN
-

AFFAIRES DIVERSES

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

- EA2026 005** - Contrat/ Règlement du Service PUBLIC- GUERCHEVILLE- Eau POTABLE
- EA2026 006** – Contrat/règlement de service GARENTREVILLE- Eau POTABLE
- EA2026 007** – RAD 2025 Service Eau Potable
- EA2026 008** –Approbation des programmes d'action et de la qualité sur la stratégie Eau
- EA2026 009** – Dans le cadre du SDA EP – Pose de débitmètres de sectorisation, dépose/repose des pompes

AFFAIRES DIVERSES

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION

- AS2026 007** - REGLEMENT DE SERVICES GUERCHEVILLE-ASSAINISSEMENT
- AS2026 008** – RAD 2025 Service AC & ANC
- AS2026 009** – Avenant n°6 DSP - Intégration Spanc Fay- Les-Nemours

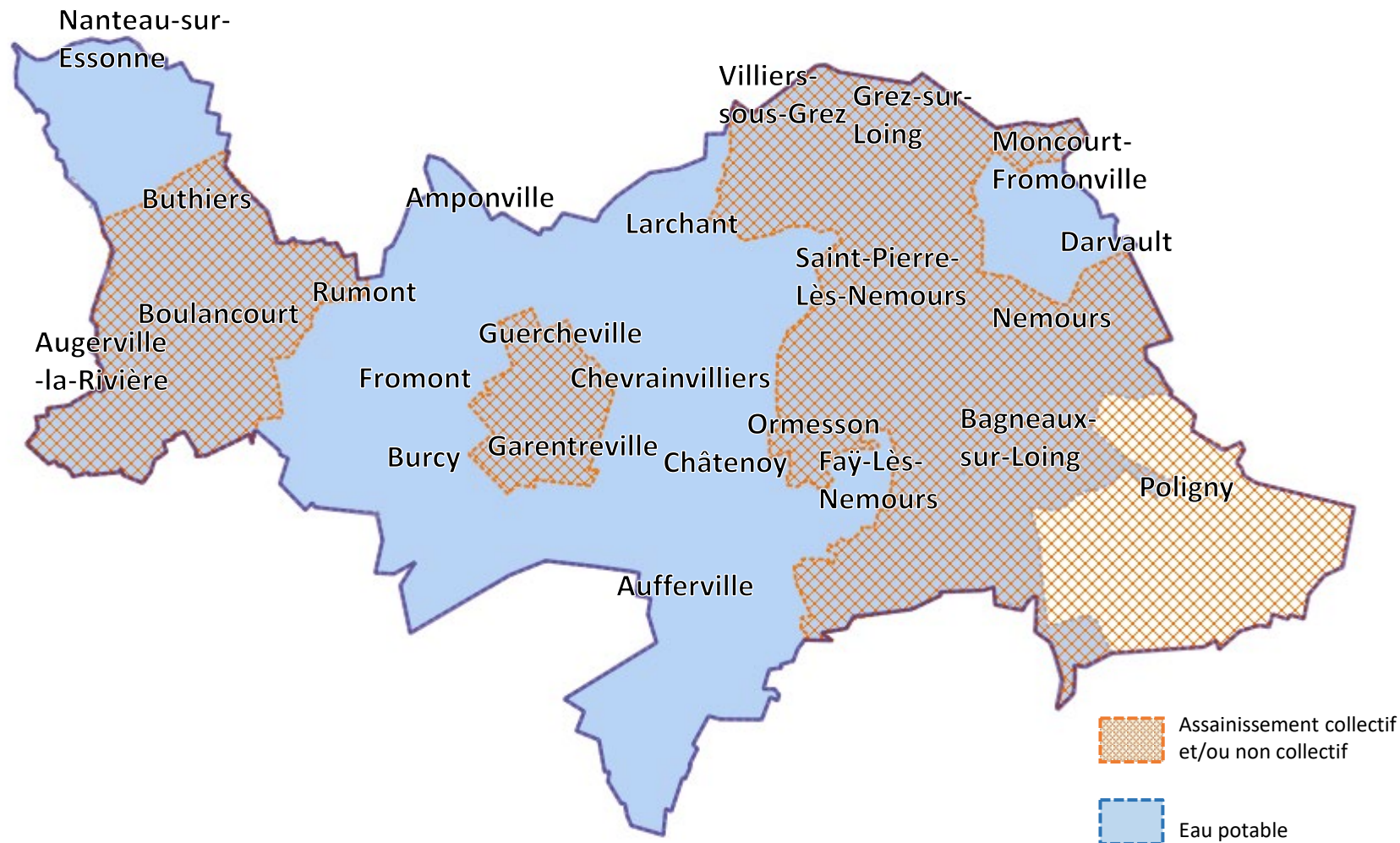
AFFAIRES DIVERSES

EMARGEMENT REUNION DU CONSEIL SYNDICAL du 22/06/2026							
COMMUNES (24) / REPRESENTANTS (28)		Date/Naissance	Titre	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR à	ABSENTS
AMPONVILLE (77760) AEP	DESSIENNE Simon	19/091982	T	x			
	LETURQUE Amélie	23/04/1984	S				
AUFFERVILLE (77570) AEP	BRIAND Thierry	30/05/1968	T	x			
	MORISSEAU Vincent	18/12/1989	S				
BAGNEAUX SUR LOING (77167) ASST et AEP	JAMET Claude	20/12/1941	T				
	COFRECES Segundo	02/05/1963	S	x			
BOULANCOURT (77760) ASST et AEP	VIRON Hervé	01/10/1977	T				
	JAIRE Eric	25/02/1972	S	x			
BURCY (77760) AEP	MESSIAS Marinette	30/11/1976	T	x			
	DEMONCEAUX Joel	29/01/1945	S				
BUTHIERS (77760) ASST et AEP	CHAMOREAU Christophe	17/04/1962	T	x			
	THEVENET Julien	25/01/1977	S				
CHATENOY (77167) AEP	DOUANNE Bruno	04/10/1957	T				x
	PANNESE Magalie	23/01/1969	S				
CHEVRAINVILLIERS (77167) AEP	ORIGNE Thierry	12/06/1966	T				x
	SAYDE Frédéric	08/01/1976	S				
DARVAULT (77140) ASST et AEP	JEULIN Fabrice	17/02/1968	T	x			
	DEMASSON Frédéric	15/04/1964	S				
FAY LES NEMOURS (77167) ANC + AEP	PEUTOT Christian	26/05/1969	T	x			
	MIGEON Romain	13/02/1989	S				
FROMONT (77760) AEP	COURTOIS Pascal	21/10/1961	T				x
	MUNIER Fabrice	12/11/1967	S				
GARENTREVILLE (77890)	GORNES Laure	16/11/1984	T	x			
AEP	SEVESTRE Florian	24/11/1987	S				
GREZ SUR LOING (77880) ASST +AEP	BRANDAO Alison	28/06/1987	T				
	CARBONE Carlo	17/05/1976	S	x			
GUERCHEVILLE (77760)	DOUINE Jean-Luc	29/04/1968	T	x			
ASST + AEP	COLLARD Natacha	21/03/1973	S				

LARCHANT (77760)	DOS SANTOS David	14/01/1977	T	x			
AEP	GIRARDOT Milène	05/06/1976	S				
MONCOURT-FROMONVILLE (77140) AEP	LABELLE Maxime	12/04/1983	T		x	C Carbone	
	DE SOUSA Victor	04/07/1973	S				
NANTEAU SUR ESSONNE (77760) AEP	RATIER François	14/01/1959	T	x			
	MAUXION Olivier	31/05/1974	S				
NEMOURS (77140) ASST et AEP	KINDERF Gilles	16/10/1954	T	x			
	MARCANDELLA Florence	22/07/1964	T				
	LAJARRIGES Christian	29/05/1957	T	x			
	VILLENEUVE Grégory	13/07/1981	T	x			
	GNAHORE Symphorien	04/02/1972	S				
	MARCANDELLA RAVANNE Iris	18/09/1996	S	x			
	GUIMBARD Christophe	05/09/1987	S				
	LEMELLE Louis Ferdinand	06/02/1975	S				
ORMESSON (77167) AEP	NEHOULT Jean-Pierre	27/11/1951	T				
	LISSA Daniël		S	x			
CC du PITHIVERAIS-GATINAIS (45330) AEP	DEROUARD Dominique	29/08/1951	T	x			
	HURFIN Pierre-Yves	25/06/1959	S				
POLIGNY (77167) ASST	BONIN Fannie	24/09/1953	T	x			
	GUERPILLON Evelyne	15/08/1951	S				
RUMONT (77760) AEP	TRAVERS-MOUSSINET Michel	14/02/1957	T	x			
	VIVIANThierry	xx/08/1967	S				
VILLIERS-SOUS-GREZ (77760) ASST + AEP	GROETZINGER Christine	22/04/1960	T				
	JOUSSAIN Gaetan	23/10/1989	S	x			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS ASST et AEP	LANDAIS Bruno	18/09/1963	T				x
	DUMAY Jean-Claude	26/03/1958	T	x			
	REMOND Thierry	22/05/1962	S				
	DALMAYRAC Eric	25/11/1963	S				
	TOTAL		28	23	1		4

AFFAIRES GÉNÉRALES

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL



AFFAIRES GÉNÉRALES
P V DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU PRECEDENT CONSEIL SYNDICAL:

Le Président a demandé au conseil syndical d'adopter les Procès Verbaux ci-dessous et de passer aux votes :

Délibération 2026_006 Détermination de la composition du Bureau

Pour: 24 Ctre: Abs:

Délibération 2026_007 Election des membres de la commission CAO

Pour: 24 Ctre: Abs:

Délibération 2026_008- Election des membres de la commission DSP

Pour: 24 Ctre: Abs:

Délibération 2026_009 Désignation de 2 délégués au CNAS

Pour: 24 Ctre: Abs:

AFFAIRES GÉNÉRALES
DÉLIBÉRATION 2026_010- AVENANT N°4 DE
LA CONVENTION ET NOMINATION DU
REPRÉSENTANT SMEAPN AUPRÈS DE ID77

Vu la délibération 2025_031 du 23 septembre 2025 portant sur l'adhésion au groupement d'intérêt public ID77

Vu l'installation des membres du comité syndical au 23 avril 2026, faisant suite aux dernières élections municipales et communautaires.

Le Président a rappelé qu'en vertu du renouvellement des membres du Conseil Syndical et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter le SMEAPN au sein de l'assemblée générale d'ID77

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'accepter les modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77 portant sur les termes du nouvel Avenant n°4

Monsieur Christophe Chamoreau s'est porté Candidat

Le Président a invité les membres du Comité Syndical de :

1. *désigner Monsieur Christophe Chamoreau comme représentant du SMEAPN auprès du groupement « ID77 »*
2. *accepter les modifications de la convention portant sur les termes de l'avenant n° 4 membres*
3. *procéder aux votes*



L'assemblée délibérante a voté à
l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION – 2026_011- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président a rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical a adopté le tableau des effectifs comme suit:

Adopte la mise à jour du tableau des effectifs du SMEAPN pour l'année 2026 comme suit :

POSTES	Ouverts 1 ^{er} Janvier 2026	Pourvus au 1 ^{er} Janvier 2026	Ouvert aux contractuels	Suppression
<u>Filière Technique :</u>				
- Ingénieur Territorial	1	1	1	
- Technicien Principal 2ème Classe	1	1	1	
<u>Filière Administratif:</u>				
- Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	
- 1 Secrétaire catégorie B en activités annexes	0.05	0.05	0.05	
- 1 Secrétaire catégorie C en activités annexes	0.05	0.05	0.05	
- Adjoint administratif à temps partiel	0.70		0.70	
	3.80	3.10	3.80	

AFFAIRES GÉNÉRALES
DELIBERATION 2026_012(1/4)

REPRISE DES TRANSFERTS FINANCIERS ET MISE A DISPOSITION DES ACTIFS PATRIMONIAUX ET DU PASSIF

SUITE A L'ADHESION DE COMMUNES et REPRISE D'1 COMPETENCE AU 27/01/2026 (1/4)

Vu le CGCT et notamment ses articles L 5211-17, L 5211-18, L 5211-20 et L 5211-25-1.

Vu l'Arrêté Interprefectoral N° 2026/DRCL/BLI/1 du 5 février 2026 portant sur l'adhésion de 5 communes au SMEAPN et modifiant ainsi ses statuts.

Vu les délibérations prises sur l'adhésion et le transfert de compétences Eau ou/et AC&ANC par les membres du conseil municipal de :

- Amponville
- Garentreville
- Guercheville
- Larchant
- Villiers sous Grez

Et Vu la délibération prise le transfert de compétence ANC par les membres du conseil municipal de:

- Faÿ-Lès-Nemours

Portant sur le transfert de compétence Eau ou/et d'Assainissement afin d'intégrer le SMEAPN et sur l'accord de principe sur le transfert d'une partie du solde budgétaire de chacune des communes, ainsi désignées.

Vu la délibération n°2025_030 du 23 septembre 2025 sur l'acceptation de l'adhésion des 5 communes

Le Président a rappelé la nécessité d'établir une délibération ayant pour objet le transfert financier portant sur les excédents de fonctionnement ou/et investissement, sur les engagements pris et sur la mise à disposition des actifs patrimoniaux et du passif et ce, à compter du 27 janvier 2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION 2026_012(2/4)

REPRISE DES TRANSFERTS FINANCIERS ET MISE A DISPOSITION DES ACTIFS PATRIMONIAUX ET DU PASSIF SUITE A L'ADHESION DE COMMUNES et REPRISE D'1 COMPETENCE AU 27/01/2026 (2/4)

Le Président a rappelé qu'afin d'assurer la continuité financière des services transférés, les communes doivent procéder au transfert de leurs excédents de fonctionnement ou/et investissement respectifs: **Service EAU POTABLE**

	Excédents Fct.	Excédents Invest.
Suivant la délibération n° 2026-03 d'Amponville	39 396.00 €	0.00 €
Suivant la délibération n° 2026_01_012 de Larchant	5 318.00 €	15 000.00 €
Suivant la délibération n° 2026-25 de Garentreville	0.00 €	11 760.00 €
Suivant la délibération n° NC de Guercheville	0.00 €	26 460.00 €
Suivant la délibération n° 92026 de Villiers sous Grez	66 663.32 €	36 125.68 €
	111 377.32 €	89 345.68 €

AFFAIRES GÉNÉRALES
DÉLIBÉRATION 2026_012(3/4)

REPRISE DES TRANSFERTS FINANCIERS ET MISE A DISPOSITION DES ACTIFS PATRIMONIAUX ET DU PASSIF SUITE A L'ADHESION DE COMMUNES et REPRISE D'1 COMPETENCE AU 27/01/2026 (3/4)

Le Président a rappelé qu'afin d'assurer la continuité financière des services transférés, les communes doivent procéder au transfert de leurs excédents de fonctionnement ou/et investissement respectifs **Service Assainissement Collectif & Spanc**

Suivant la délibération n° 2026-21 de Faÿ-lès-Nemours

Suivant la délibération n° NC de Guercheville

Suivant la délibération n° 92026 de Villiers sous Grez

Excédents Fct.	Excédents Invest.
1 868.36 €	0.00 €
33 885.00€	21 709.00€
177 151.57 €	262 848.43€
212 904.93€	284 557.43€

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION 2026_012(4/4)

REPRISE DES TRANSFERTS FINANCIERS ET MISE A DISPOSITION DES ACTIFS PATRIMONIAUX ET DU PASSIF SUITE A L'ADHESION DE COMMUNES et REPRISE D'1 COMPETENCE AU 27/01/2026 (4/4)

Le Président a rappelé que le présent transfert n'emporte pas de transfert de propriété des actifs mais implique une mise à disposition des biens., conformément à l'article L.5211-25-1 du CGCT.

Après contrôle de l'état des actifs des biens corporels et incorporels et celui d'une partie du passif de chaque commune, il sera établi une/des conventions de mise à disposition ou PV entre le SMEAPN et les communes.

Le chiffrage finalisé sera constitué du montant des biens corporels et incorporels, des immobilisation en cours, des subventions perçues et à recevoir, les emprunts restant à recouvrer et de mise à disposition(ou location) d'un agent technique.

Le Président a invité les membres du Comité Syndical d'approuver l'ensemble des points exposés et de procéder aux votes



L'assemblée délibérante a voté à
l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION 2026_013(1/2)

REGULARISATION ET TRANSFERT DES ACTIFS/PASSIFS RELATIFS AUX BIENS DE LA DEFENSE INCENDIE **FIGURANT DANS LES BILANS DE REPRISE DU SMEAPN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Le président a rappelé que conformément au CGCT notamment les articles L. 5211-25-1, L 5211-26 et L. 5721-6-1
Ainsi que :

- les arrêtés inter préfectoraux portant sur la création du SMEAPN et sur son élargissement;
- la délibération N°2025_ 035 concernant le transfert des immobilisations des 4 ex syndicats sur 3 compétences (eau potable, assainissement collectif et Spanc) vers le SMEAPN

Considérant que :

- les immobilisations relatives à la DECI figurent encore dans la reprise des bilans de dissolution des 4 syndicats sont issus d'Hélios et réalisée par le SGC de Fontainebleau.
- le SMEAPN n'a pas la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Ces biens ne sont pas nécessaires à l'exercice des compétences statutaires du SMEAPN
- il convient de régulariser la situation patrimoniale et comptable afin de transférer ces biens aux collectivités compétentes;

Le président a proposé :

- De constater que les biens et équipements relevant de la DECI figurant en annexe, à cette délibération, ne relève pas des compétences du SMEAPN
- De constater que les subventions obtenues relevant de la DECI, ne relève pas du SMEAPN
- D'approuver le principe de transfert de ces biens vers les communes compétentes en DECI et de les exclure des « Anouveaux » du SMEAPN au 1 janvier 2025 suivant les éléments comptables issus des bilans de dissolution

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION 2026_013(2/2)

REPRISE DES TRANSFERTS FINANCIERS ET MISE A DISPOSITION DES ACTIFS PATRIMONIAUX ET DU PASSIF **SUITE A L'ADHESION DE COMMUNES et REPRISE D'1 COMPETENCE AU 27/01/2026(2/2)**

- D'autoriser la sortie de ces immobilisations et de ces subventions de l'actif, passif du SMEAPN et la réalisation des écritures comptables correspondantes par le comptable public.
- D'autoriser le président à signer tout document, PV de transfert ou convention nécessaire, la mise en œuvre de cette régularisation patrimoniale.

Le président a précisé que l'ensemble des biens et subventions relève de plusieurs communes. On y retrouve:

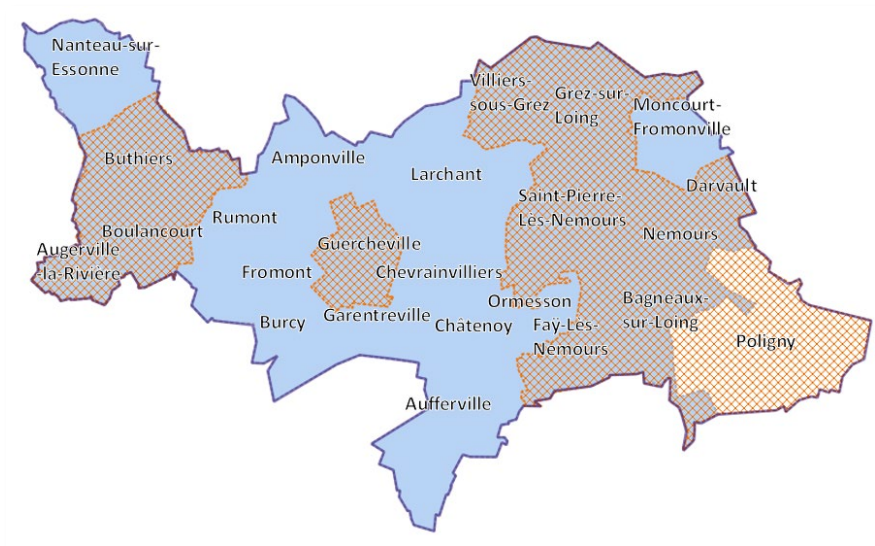
- Augerville-la-Rivière dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **36 701.55 €**
- Boulancourt dont la Valeur Nette Comptable(tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **42549.67 €**
- Buthiers dont la Valeur Nette Comptable(tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **120 201.43 €** et de la subvention perçue en 2011 pour 56400.12 € dont le solde net est indéterminé.
- Nanteau sur Essonne dont la Valeur Nette Comptable(tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **110 039.88 €**
- Burcy dont la Valeur Nette Comptable(tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **1 017.28 €**
- Fromont dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **3 038.64 €**
- Rumont dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **508.64 €**
- Grez sur Loing dont la Valeur Nette Comptable (tableau Hélios des actifs) se chiffre au 31/12/2024 à **11 158.59 €**

Le Président a invité les membres du Comité Syndical d'approuver l'ensemble des points exposés et de procéder aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES



AFFAIRES DIVERSES

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



 Eau potable

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE

PV DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le président demande au conseil syndical d'adopter les Procès verbaux ci-dessous et de passer aux votes

Délibération EA2026_002 APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN EAU POTABLE

Pour: 23 Ctre: Abs

Délibération EA2026_003 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN EAU POTABLE

Pour: 23 Ctre: Abs

Délibération EA2026_004 BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN EAU POTABLE

Pour: 23 Ctre: Abs

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION EA2026_005- CONTRAT/ RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC- GUÉRCHVILLE- EAU POTABLE

- Le Président a rappelé que vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/ Règlement du service public d'Eau Potable de la commune de Guercheville-Eau potable ayant intégrée le SMEAPN en 2026, a précisé les prestations assurées par le service public d'Eau Potable ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Eau Potable et des abonnés;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable précise les modalités de mise en œuvres sur le territoire de la commune de Guercheville, depuis le 27 janvier 2026 en 5 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. Le Compteur
 4. La facture
 5. La sécurité sanitaire
- Le président a présenté aux membres du comité syndical , le projet de Contrat/Règlement de service public d'Eau Potable, joint en annexe;

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'approuver le règlement du service public Eau potable de Guercheville et de passer aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION EA2026_006- REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC

- GARENTREVILLE- EAU POTABLE

- Le Président rappelle que vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/ Règlement du service public d'Eau Potable de la commune de Garentreville-Eau potable ayant intégrée le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Eau Potable ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Eau Potable et des abonnés;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Eau Potable précise les modalités de mise en œuvres sur le territoire de la commune de Garentreville, depuis le 27 janvier 2026 en 5 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. Le Compteur
 4. La facture
 5. La sécurité sanitaire
- Le président a présenté aux membres du comité syndical , le projet de Contrat/Règlement de service public d'Eau Potable, joint en annexe;

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'approuver de règlement du service eau potable de Garentreville et de passer aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION EA2026_007- RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2025

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans sur la Région de Nemours;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société SAUR à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans sur les communes de Burcy, Fromont et Rumont;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 12 ans sur les communes de Grez sur Loing et Moncourt;

Vu le contrat de délégation de service public Eau Potable conclu avec la société VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans sur la Région de Buthiers;

Le Président a rappelé qu'en application de l'article L.1411-3 du CGCT, le ou les concessionnaires doivent produire chaque année u rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation de service public.

Le Président a rappelé que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante

Le Président a demandé au Comité Syndical de prendre acte de la présentation des Rapports Annuels du Service Eau Potable pour l'exercice 2025 présentés par la société VEOLIA suivie de celle de SAUR.

L'Assemblée délibérante a décidé de prendre acte des RAD 2025 respectifs des 2 concessionnaires.

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION EA2026_008- APPROBATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS DES VOIETS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE LA STRATÉGIE « EAU » (LA SOBRIÉTÉ ET DE LA PROTECTION) (1/2)

Le Président a rappelé au Comité Syndical les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'engagement sur la sobriété, sur les points suivants:

Considérant les enjeux majeurs liés au changement climatique, à la disponibilité de la ressource et à l'augmentation des usages;

Considérant l'objectif national fixé dans le Plan Eau du 30 mars 2023 d'une réduction de 10% des prélèvements, tous usages confondus et de 14 % pour l'Eau Potable à l'horizon 2030 avec comme année de référence 2019;

Considérant les nouvelles conditions d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, notamment l'obligation d'engagement dans une démarche de sobriété et une démarche de protection de la qualité de la ressource, formalisée par délibération, puis traduite dans une stratégie documentée.

Considérant la Délibération N° EA2025_060 portant sur l'engagement d'une stratégie protectrice de la ressource, signée par le SMEAPN, le 25 novembre 2025;

Considérant le CGCT et son article L 2224-7-1, rendant obligatoire de réaliser un Schéma d'alimentation en Eau Potable SDAEP) avec un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées;

Considérant le code général de la santé publique et son article R1321-22-1 et suivant l'Arrêté du 3 janvier 2023 par son article 6, rend obligatoire la réalisation d'un Plan de Gestion Sécurité des eaux (PGSSE) pour la ressource avant le mois de juillet 2027, et pour la production et la distribution avant le mois de janvier 2029;

Le Président a demandé que l'assemblée délibérante, d'approuver le programme d'action de la stratégie Eau et ses volets quantitatifs pour la sobriété et qualitatifs pour la protection des la ressource en eau, élaborer et planifier de la façon suivante :

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION EA2026_008- APPROBATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS DES VOLETS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE LA STRATÉGIE « EAU » (LA SOBRIÉTÉ ET LA PROTECTION) (2/2)

En annexe de cette délibération, le dossier de la stratégie de protection de la ressource du SMEAPN, volets quantitatifs et qualitatifs

Plan d'action à mettre en place au 2^{ème} semestre 2026 :

- Déploiement de la télérelève;
- SDAEP se poursuit;
- DUP des captages d'Auxy, Villetard et Burcy-Fromont Rumont;
- Réhabilitation du captage de Grez sur Loing finalisée;
- Comblement du captage de Châtenoy finalisée;

2026, mise en œuvre progressive des actions

A l'horizon de 2030, atteinte des objectifs définis dans les plans.

Moyen Humain et financiers, le Président doit être autorisé de :

- Lancer de cette démarche et de signer tout document nécessaire;
- Mobiliser les services internes et les communes membres;
- Inscrire les crédits nécessaires à l'élaboration de ces stratégies dans le Budget 2026 et les suivants;
- Rechercher les co-financements auprès de l'AESN et autres partenaires.

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

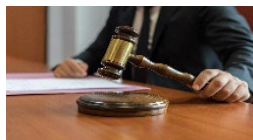
DÉLIBÉRATION EA2026_009- DANS LE CADRE DU SDA EP –POSE DE DÉBITMÈTRES DE SECTORISATION, DÉPOSE/REPOSE DE POMPES ET DEMANDE DE SUBVENTION(1/2)

Le Président a rappelé au comité syndical que dans le cadre du SDA EP sur l'ensemble de son territoire, permet au SMEAPN de solliciter une demande de subvention auprès de l'AESN et le département du 77, pour la pose de 7 débitmètres de sectorisation et de la dépose/repose de colonnes de puisage des captages de Guercheville et Villiers-sous-Grez.

Le Président a précisé que la pose de 7 nouveaux débitmètres de sectorisation, identifiée en phase 1 du SDAEP permet d'améliorer la qualité du diagnostic ainsi qu'affiner la recherche de fuite à venir. Le montant de l'opération, définit par la SAUR et Véolia, se chiffre à 96 696.98 € HT. La pose des compteurs pourrait être financée à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 30% par le Conseil Départemental 77;

Le Président a précisé que la dépose/repose des colonnes de pompage, doivent permettre l'investigation des captages de Guercheville et de Villiers sous Grez dans le cadre du SDA EP. Le devis proposé par SAUR s'élève à 6 878.00 € HT. Cette opération pourrait être financée à hauteur de 80% par l' AESN.

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les devis, de solliciter les aides auprès d'AESN et CD77 et de l'autoriser à signer tout document utile et de procéder aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMBS RUE BENOIST – NEMOURS
- 2) SUPPRESSION DE CANALISATIONS EN DOUBLONS ET RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMBS – SECTEUR EX-SMERB

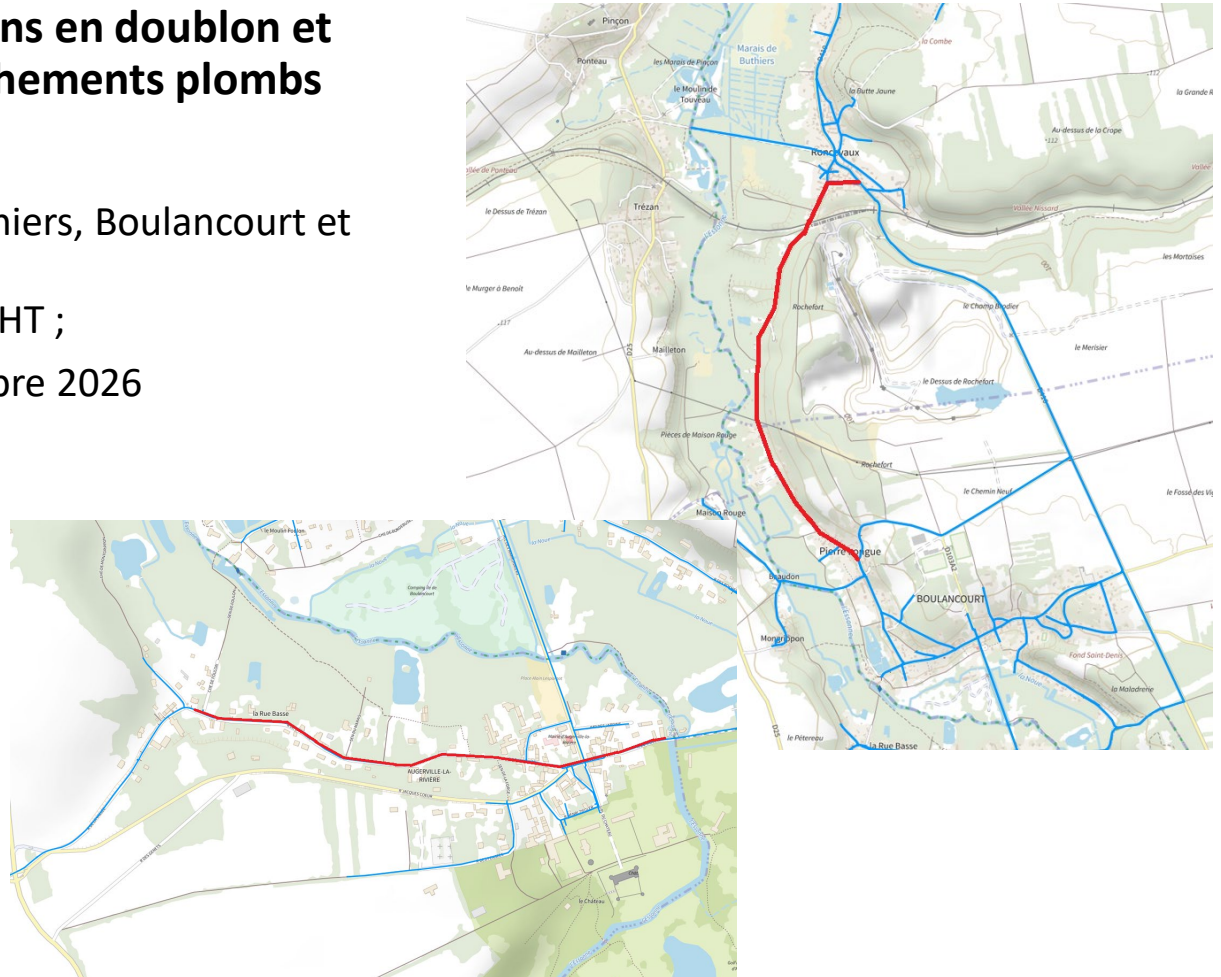
Renouvellement des branchements plombs - Rue Benoist – Nemours

- Renouvellement de 40 branchements en plomb ;
 - Grossissement de la canalisation sur 300 ml en fonte 100 ;
 - Création d'un poteau incendie supplémentaire.
-
- Chantier prévu en 2 phases : été 2026 et été 2027
 - Début de la 1^{ère} phase : 15/07/2026
 - Estimatif total : 235 654,78 € HT
dont 75 396,60 € HT pour les plombs



Suppression de canalisations en doublon et renouvellement des branchements plombs

- Communes concernées : Buthiers, Boulancourt et Augerville-la-Rivière ;
 - Coût d'opération : 272 559 € HT ;
 - Démarrage prévu en septembre 2026
-
- Suppression de canalisations en doublon sur 2100 ml et 900 ml ;
 - Report de 127 branchements (chiffrage réel en cours suite aux enquêtes terrain)



AFFAIRES POLE EAU POTABLE

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date engagement	Subvention	Etat	Détail avancement
Etudes	Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) sur l'ensemble du SMEAPN (hors compteurs de sectorisation) (Altério/Artelia)	SMEAPN	848 239 €		01/10/2025	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN, durée 2-3 ans. Démarré le 05/11/2025
	Dans le cadre du SDAEP, dépose/repose des pompes/colonnes de Villiers-sous-Grez et de Guercheville pour permettre l'ITV (SAUR)	SMEAPN	6 878 €			?	Non lancé	
	SDAEP SMERB (IRH) + AMO (ADM Conseil)	SMERB	96 749 €		24/04/2023	Oui	Réalisé	
	AMO DUP Captage de Villetard, Nanteau sur Essonne (ADM conseil)	SMERB	37 595 €		19/10/2023	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN
	AMO DUP Captage d'Auxy, Buthiers (ADM conseil)	SMERB	15 916 €		01/09/2025	Oui	En cours	Financé à 80% par l'AESN
	DUP et AAC sur les captages de Villetard et Auxy	SMERB	100 000 €			Oui	Estimatif	
	MOE réhabilitation réservoir de Boisminard (IRH, SIXENCE)	SMERB	24 450 €			Oui	Non lancé	MOE non lancé, diag GC SIXENCE réalisé
	MOE - renouvellement canalisation rue Grande, Fromont (PRELY Ingénierie)	SIAEP BFR	24 025 €		29/03/2024		Réalisé	
	Campagne d'analyses sur les pesticides sur l'UTEP (SAUR)	SIAEP NSP	12 886 €		22/05/2025		En cours	
	Redécoupage parcelles PPR captage Fromont suite AP DUP (Géomexpert)	SIAEP BFR	3 266 €		27/04/2026		En cours	
	AMO lancement travaux usines (SMERB et GM)	SMEAPN	15 000 €			Oui	Estimatif	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Guercheville	7 857 €		29/01/2026		En cours	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Garentreville	6 525 €		29/01/2026		En cours	
Totaux études :			1 199 387 €	- €				

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

Travaux	Travaux sur ouvrages :							
	Réhabilitation captage de Grez-sur-Loing (Veolia Eau)	SIE GM	72 854,0 €		23/02/2026	Oui	Réalisé	
	Réhabilitation réservoir de Boisminard	SMERB	200 000 €			Oui	Estimatif	
	Renouvellement équipements réservoir de Garentreville (pompes, ballon antibélier, sonde de niveau, ventilation, analyseur de chlore, tête d'impulsion) (SAUR)	Garentreville	51 614 €		22/05/2026		En cours	
	Renouvellement équipements réservoir de Guercheville (ballon antibélier, sécurisation, analyseur de chlore, tête d'impulsion, sonde piézométriques) (SAUR)	Guercheville	11 134 €		22/05/2026		En cours	
	Création branchement électrique du réservoir de Montmien (ENEDIS)	SIAEP NSP	1 685 €		11/02/2026		Réalisé	
	Raccordement électrique du réservoir de Montmien sur 225 ml + équipements de télégestion (SAUR)	SIAEP NSP		25 536 €	27/04/2026		En cours	
	Travaux sur réseaux :							
	Pose de 7 compteurs de sectorisation complémentaires dans le cadre du SDAEP sur l'ensemble du SMEAPN (SAUR/Veolia Eau)	SMEAPN	96 697 €			Oui	Non lancé	Sera précisé et réalisé en 2026
	Remplacement des SOFREL concernés par la suppression de la 2G (ex. SIAEP NSP, Villiers-sous-Grez, SIAEP BFR, Larchant, Amponville) (SAUR)	SMEAPN	72 538 €		27/05/2026		En cours	5 devis
	Remplacement des SOFREL concernés par la suppression de la 2G/3G (Veolia Eau)	SIE GM	9 204 €		22/05/2026		En cours	
	Raccordement AEP STEP de Villiers-sous-Grez (SAUR)	Villiers-sous-Grez	6 621 €		28/04/2026		En cours	
	Renouvellement et suppression de canalisation en doublon de la canalisation principale de Fay-Lès-Nemours, rue Grande et rue des Prés (SAUR) + travaux supplémentaires	SIAEP NSP		323 524 €	23/07/2025		Réalisé	2 DQE
	Renouvellement canalisation d'eau potable sur le pont de Nemours dans le cadre de travaux de réhabilitation du pont par l'ARD77 (SAUR)	SIAEP NSP		10 000 €			Estimatif	Reporté à 2027 sur décision de l'ARD77
	Mise hors service du tronçon sous l'autoroute A6 (SAUR)	SIAEP NSP		3 006 €	13/05/2025		En cours	Devis signé, partiellement réalisé, attente planification du complément
	Déplacement compteur de l'autogrill (SAUR)	SIAEP NSP		12 446 €			Annulé	Devis transmis, rencontre préalable du propriétaire. Rencontre à prévoir en 2026.
	<i>Renouvellement de canalisations (Exeau TP) : TO2 - Rue Grande, Fromont (PEHD sur 335 ml DN180/63)</i>	SIAEP BFR	159 900 €		08/11/2024		Réalisé	
	Suppression de canalisations en doublon sur Boulancourt, Buthiers et Augerville la Rivière (Veolia Eau)	SMERB	272 558,5 €		06/12/2024		En cours	6 Devis signés avant transfert, travaux à lancer, attente investigation sur les branchements par Veolia Eau.
	Route de Montereau, Darvault : renouvellement de canalisation sur 55 ml (SAUR)	SIAEP NSP		16 632 €	23/01/2026		Réalisé	
	Branchements en plomb : - école des sources, SPLN - école de Chatenoy	SIAEP NSP		10 450 €	05/05/2026		En cours	2 devis
	Rue Benoist, Nemours : renouvellement de canalisation sur environ 300 ml (SAUR)	SIAEP NSP		90 000 €			Estimatif	
	Total travaux :		954 805 €	491 594 €				
	Total projeté et réalisé sur le périmètre eau potable du SMEAPN en 2026		2 154 192 €	491 594 €				
			2 645 786 €					

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PV DU CONSEIL SYNDICAL PRÉCÉDENT

Le Président demande au conseil syndical d'adopter les Procès Verbaux ci-dessous et de passer aux votes:

Délibération AS2026_004 APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN ASSAISEMENT COLLECTIF

Pour: 14 Ctre: Abs

Délibération AS2026_005 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour: 14 Ctre: Abs

Délibération AS2026_006 BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN ASAINISSEMENT COLLECTIF

Pour: 14 Ctre: Abs

Délibération SP2026_001 APPROBATION DU CFU 31/12/2025 SMEAPN SPANC

Pour: 14 Ctre: Abs

Délibération SP2026_002 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SMEAPN SPANC

Pour: 14 Ctre: Abs

Délibération SP2026_003 BUDGET PRIMITIF 2026 SMEAPN SPANC

Pour: 14 Ctre: Abs

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

DÉLIBÉRATION AS2026_007- REGLEMENT DE SERVICES GUERCHEVILLE-ASSAINISSEMENT

- Le Président a rappelé qu'au vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/ Règlement du service public d'Assainissement de la commune de Guercheville-Assainissement Collectif ayant intégrée le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Assainissement Collectif ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Assainissement Collectif et des usagers;
- Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..
- Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif précise les modalités de mise en œuvre sur le territoire de la commune de Guercheville, depuis le 27 janvier 2026 en 4 points essentiels :
 1. Le Contrat
 2. Les tarifs
 3. La facture
 4. La sécurité sanitaire
- Le président a présenté aux membres du comité syndical , le projet de Contrat/Règlement de service public d'Assainissement Collectif, joint en annexe;

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF

DÉLIBÉRATION AS2026_008- RAPPORT DU DELEGATAIRE ANNÉE 2025

- Vu le contrat de délégation de service public Assainissement collectif et non collectif conclu avec la société SAUR, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans
- Le Président a rappelé qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation de service public.
- Le Président a rappelé que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le Président a demandé au Comité Syndical de prendre acte de la présentation du Rapport Annuel d'Exploitation du Service Assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2025 par le concessionnaire, SAUR;

L'Assemblée délibérante a décidé de prendre acte du RAD 2025 du concessionnaire.

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉLIBÉRATION AS2026_009- AVENANT N°6 DSP SAUR/SMEAPN

– INTÉGRATION DU SPANC FAÏ-LÈS-NEMOURS (1/2)

Par délibération 2016/033 du SIEAP NSP du 17 Novembre 2016, le Conseil Syndical a accordé la gestion de l'Assainissement à la société SAUR sous un contrat de délégation du service public d'assainissement et ce, en date du 12 décembre 2016. ce Contrat a été modifié depuis par 5 avenants;

Par les arrêtés inter-préfectoraux respectivement actés, le 15 octobre 2024 portant sur la création du SMEAPN faisant suite à la fusion de 4 anciens syndicats, dont le SIAEP NSP, et celui du 5 février 2026 agrandissant le territoire couvert par le SMEAPN;

Le SMEAPN a récupéré la compétence assainissement au 1 janvier 2025;

Ce transfert de compétence entraine, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT et suivant l'article xx des statuts de constitution du Syndicat Mixte, engage le SMEAPN à reprendre l'ensemble des contrats en cours d'exécution des anciens syndicats.

La reprise du contrat d'affermage de la société SAUR est repris de plein droit par le SMEAPN, compétence Assainissement dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2028;

Le Président a exposé l'objet et le contenu de l'avenant n° 6 à l'assemblée délibérante :

L'Objet étant :

- Intégration de la commune de Faÿ-lès-Nemours dans le périmètre de la délégation pour la partie Assainissement Non-Collectif ;
- Mise à jour du règlement de service de l'assainissement non-collectif.

La mise à jour de l'inventaire :

- Les installations existantes de la commune sont intégrées à l'inventaire du contrat;

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉLIBÉRATION AS2026_009- AVENANT N°6 DSP SAUR/SMEAPN – INTÉGRATION DU SPANC FAÿ-LÈS-NEMOURS (2/2)

L'extension du périmètre de l'assainissement non collectif

L'article 1.1 du contrat « compétence de la Collectivité » est supprimé et modifié comme suit :

Assainissement Collectif

- Bagneaux sur Loing
- Darvault
- Nemours
- Poligny
- St Pierre les Nemours
-

Assainissement Non collectif

- Bagneaux sur Loing
- Darvault
- Nemours
- Poligny
- St Pierre les Nemours
- **Faÿ-lès-Nemours**

Le règlement de service d'assainissement non collectif est mis à jour et sera envoyé aux abonnés avec la prochaine facture;

Le présent avenant n° 6 reste soumis au contrôle de l'autorité préfectorale et prendra effet à compter de la date où il aura acquis son caractère exécutoire et au plus tôt, le 1 juillet 2026;

Toutes les clauses du contrat initial et des 5 avenants précédents, non modifiées par la présente, demeurent intégralement applicables.

Le président a demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant n° 6, la mise à jour du RS et de procéder aux votes



L'assemblée délibérante a voté à l'unanimité

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE VILLIERS-SOUS-GREZ
- 2) MISE EN CONFORMITÉ DES POINTS A1
- 3) COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE GREZ-SUR-LOING, OÙ EN EST-ON ?

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Reconstruction de la station d'épuration de Villiers-sous-Grez

- Dispositif d'épuration conçu selon le procédé des filtres plantés de roseaux (FPR)
- Coût d'investissement : 1 368 990 € HT
- Subventions de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – 695 677 € HT et du Département de Seine-et-Marne - 382 830 € HT, soit 1 078 507 € HT
- Mise en eau de la nouvelle station d'épuration le 06/04/2026

Comblement de l'ancien bassin d'orage



Plantation des roseaux (04/05/2026)



*Agrandissement de
la lagune
d'infiltration
(01/06/2026)*

*Démolition de
l'ancienne station
d'épuration
(26/05/2026)*



AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Mise en conformité des points A1

Un point de mesure A1 correspond à un déversoir du système de collecte soumis à autosurveillance et susceptible de rejeter directement des effluents au milieu naturel. L'obligation d'autosurveillance concerne généralement les déversoirs d'orage sur lesquels transite une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à :

- **120 kg de DBO5 par jour**, soit environ **2 000 équivalents-habitants (EH)**.

Le système de collecte de NEMOSIA comporte 4 points A1 : 3 trop-pleins de poste de pompage + 1 déversoir d'orage.

Une étude a été lancée en mars 2026 par le bureau d'étude 3DEau (restitution le 22/06/2026) permettant de réaliser des modélisations hydrauliques aboutissant sur **une relation hauteur/débit** pour chaque déversoir.

- Septembre 2026 : équipement des 4 points de mesure par des sondes radar (mesure de hauteur)
- Estimatif : 16 067,21 € HT

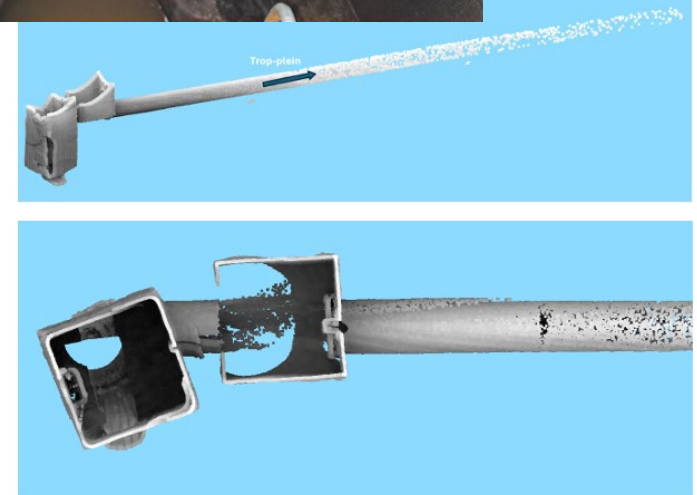


Figure 2-5. Résultats du scan 3D : Vue d'ensemble de l'ouvrage (en haut) et vue de la chambre de déversement (en bas) (Source : 3D EAU).

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

COMMUNE DE GREZ-SUR-LOING, OÙ EN EST- ON ? 1/2

Le Président a laissé la parole au Maire de Grez sur Loing, Monsieur CARBONE Carlo afin d'expliquer sa situation :

Monsieur CARBONE Carlo prend la parole :

« Merci Monsieur le Président de me laisser la parole.

En premier lieu, la reprise des excédents 2025 du budget assainissement de Grez sur Loing, a-t-elle été portée sur la délibération prise par le SMEAPN en matière de transfert des excédents ? »

Le Président du SMEAPN répond « Non »

Monsieur CARBONE Carlo, reprend :

« En 2025, l'ancienne municipalité lors de différents conseils, a par 2 fois refusé d'intégrer le SMEAPN sur la compétence assainissement. Puis l'ancien Maire de Grez sur Loing a demandé qu'une réunion soit organisée avec les porteurs du projet de transfert de la compétence assainissement de Grez sur Loing vers le SMEAPN et a poursuivi son conseil municipal en exigeant de ses membres élus, qu'ils votent en faveur ce transfert.

Je ne savais pas à ce moment là que je deviendrais le Maire de Grez sur Loing, alors j'ai organisé un recours administratif afin d'annuler la délibération prise sur le transfert de compétence assainissement vers le SMEAPN car j'ai trouvé que cette situation était abusive et certainement pas loyale. La présidente du CCPN avait proposé lors de cette réunion, que l'on ait le choix d'adhérer ou pas et ce, à tout moment. En somme, nous avons le temps d'y réfléchir.

On souhaite se retirer afin d'avoir le temps de se poser, de réfléchir sur ce qui est bien pour nous, et pourquoi pas adhérer par la suite...»

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

COMMUNE DE GREZ-SUR-LOING, OÙ EN EST-
ON ? 2/2

Madame MESSIAS Marinette prend la parole :

« Vous en êtes où avec le recours? »

Monsieur CARBONE Carlo reprend :

« J'attends des nouvelles de la part du Tribunal Administratif mais une délibération a été prise afin de pouvoir sortir du SMEAPN, depuis ma nomination.... »

Monsieur Le Président prend la parole:

« La délibération va être rejetée par la préfecture. Une réunion sera prévue avec le sous-préfet vers le 13 juillet 2026 afin de trouver une solution»

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

	Objet	Territoire	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds propres)	Investissements SMEAPN (€ HT) (fonds de travaux SAUR ex. SIAEP NSP)	Date de démarrage	Subvention	Etat	Détail avancement
Etudes	Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent) (SAUR)	SIAEP NSP	20 111 €		03/10/2022		En cours	
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Test Ingénierie)	SIAEP NSP	28 528 €		20/06/2023	Oui	En cours	Suivi du SDA
	Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (Artelia/Altéro)	SIAEP NSP	440 605 €		27/09/2024	Oui	En cours	Lancement fin novembre 2024, durée 2 ans
	AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Cabinet Merlin)	Grez-sur-Loing	15 163 €		24/06/2022	Oui	En cours	Phase 5 (enquête publique du zonage à lancer)
	Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP (HYDRATEC)	Grez-sur-Loing	132 845 €		05/06/2023	Oui	En cours	Phase 5 (enquête publique du zonage à lancer)
	Mise en conformité de l'autosurveillance des 4 points de rejet au milieu naturel (A1) situés sur le réseau de collecte	SIAEP NSP	10 900 €			Oui	En cours	<u>A lancer en 2026</u>
	Etude d'opportunité + étude préalable pour l'établissement du plan d'épandage des boues de Nemosis en agriculture (Valbé)	SIAEP NSP	10 090 €		22/04/2025	Oui	Reporté	Restitution étude d'opportunité réalisée le 14/11/2025. Lancement de l'étude préalable au plan d'épandage reporté à l'acquisition de la parcelle pour la construction du hangar de stockage des boues. <u>Report à 2027 très probable.</u>
	Etude de faisabilité/MOE - résolution problématique rue des Prés, Nemours (ALTEREO)	SIAEP NSP	18 200 €		28/04/2026		En cours	
	Etudes préalables complémentaires - résolution problématique rue des Prés, Nemours (géotechnique, topographie, CT, SPS)	SIAEP NSP	15 000 €				Estimatif	
	Lancement MOE pour la création d'un hangar de stockage des boues de Nemosis	SIAEP NSP	90 000 €			Oui	Estimatif	Attente acquisition du terrain + PLU de Darvault
	MOE reconstruction de la STEP de Villiers-sous-Grez (SCE)	Villiers-sous-Grez	80 945 €		19/03/2023	Oui	En cours	
	AMO pour le curage et la valorisation des boues de la station d'épuration de Guercheville (SUEZ Organique)	Guercheville	15 528 €		02/02/2026		En cours	
	Analyse des PFAS eau et boues sur la STEP NEMOSIA (SAUR)	SIAEP NSP	8 643 €		29/01/2026		En cours	
	Contrôle réglementaire des points d'autosurveillance de Nemosis (STEP et collecte) (IRH)	SIAEP NSP	2 760 €		04/02/2026		En cours	A programmer sur fin 2026
	Contrôles Syndicat (SAUR) : Carrefour contact, 7 activités route d'Egreville - sur Nemours	SIAEP NSP	5 929 €		16/12/2025		En cours	
	SOFREL + cartographie SIG du réseau (SAUR)	Guercheville	6 502 €		29/01/2026		En cours	
	Complément topographie + loi hauteur volume BO (géomexpert)	Guercheville	1 603 €		19/02/2026		En cours	
	Rédaction des 2 bilans 24h de la STEP de Grez-sur-Loing (Veolia Eau)	Grez-sur-Loing	1 210 €		27/04/2026		En cours	
	Total études :		904 562 €	- €				

Travaux	Travaux sur STEP							
	Parcelle de 2,35 ha pour la construction d'un hangar de stockage des boues	SIAEP NSP	19 700 €			Oui	Non lancé	Frais de notaire inclus. En cours d'acquisition.
	Nettoyage des ouvrages de NEMOSIA par drone (SAUR)	SIAEP NSP		23 750 €	11/05/2026		En cours	
	Aménagement de l'entrée de la STEP de Villiers-sous-Grez (VAUVELLE)	Villiers-sous-Grez	17 915 €				Non lancé	
	Reconstruction de la STEP de Villiers-sous-Grez (Créa STEP / WOLF)	Villiers-sous-Grez	1 244 292 €		10/10/2024	Oui	En cours	Lancé par la commune. Possibles autres prestations.
	Pose d'un clapet A/R sur la STEP de Grez (Veolia Eau)	Grez-sur-Loing	963 €		25/02/2026		Réalisé	
	Curage de la lagune de la STEP de Guercheville	Guercheville	50 000 €				Estimatif	sous réserve de la qualité des boues
	Travaux sur réseaux							
	Remplacement de 35+2 tampons d'eaux usées + 7 tampons de boîtes de branchements, avenue Carnot, Saint-Pierre-Lès-Nemours (VAUVELLE)	SIAEP NSP	17 636 €		08/10/2025		Réalisé	2 devis
	Remplacement de 13+5 tampons d'eaux usées + 8 tampons de boîtes de branchements, rue de Bagneaux, Saint-Pierre-Lès-Nemours (VAUVELLE)	SIAEP NSP	9 292 €		12/03/2026		Réalisé	2 devis
	PR Buthiers - mise en place d'un SOFREL S4W (Veolia Eau)	SMERB	2 592 €		29/04/2026		Réalisé	1 devis
	PR Buthiers : mise en place de poteaux anti-stationnement (Veolia Eau)	SMERB	618 €		12/03/2026		Réalisé	
	PR STEF, PR Nexity et PR résidence du Mail - mise en place de SOFREL S4W (SAUR)	SIAEP NSP		13 516 €	22/05/2026		En cours	
	Villiers-sous-Grez - mise en place de SOFREL S4W (SAUR)	Villiers-sous-Grez	4 505 €		22/05/2026		En cours	
	Réalisation PR rue des Prés, Nemours	SIAEP NSP	80 000 €				Estimatif	
	Remise à niveau boîte de branchement Carrefour Market, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		651 €	25/02/2026		Annulé	
	Amélioration de la canalisation de relevage DIP Sanson, avec ajout d'un té de curage, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		8 909 €	01/09/2025		En cours	
	Renouvellement trappe du PR Moulin à Tan (SAUR)	SIAEP NSP		3 190 €	23/01/2026		Réalisé	
	Renouvellement trappe du PR chemin Noir (SAUR)	SIAEP NSP		9 207 €	23/01/2026		En cours	
	Renouvellement trappe du PR Gymnase (SAUR)	SIAEP NSP		5 832 €	12/03/2026		En cours	
	Rue Benoist, Nemours : remplacement 3 ml de canalisation (SAUR)	SIAEP NSP		5 040 €	23/01/2026		En cours	
	Rue Paul Jozon, Nemours : remplacement branchement (SAUR)	SIAEP NSP		5 894 €	23/01/2026		En cours	
	Rue Barry-Tricard, Saint Pierre Lès Nemours : remplacement canalisation sur 4 ml (SAUR)	SIAEP NSP		4 026 €	23/01/2026		En cours	
	Rue des Praillons, Bagneaux sur Loing : remplacement canalisation sur 9 ml (SAUR)	SIAEP NSP		8 526 €	23/01/2026		En cours	
	Rue canal, SPLN : remplacement branchement (SAUR)	SIAEP NSP		3 490 €	23/01/2026		En cours	
	Rue du canal, SPLN : réhabilitations ponctuelles par l'intérieur (SAUR)	SIAEP NSP		11 341 €			En cours	
	Avenue d'Ormesson, SPLN : remplacement canalisation sur 2 ml (SAUR)	SIAEP NSP		2 766 €	23/01/2026		En cours	
	Avenue d'Ormesson, SPLN : chemisage sur 13 ml (SAUR)	SIAEP NSP		11 373 €			En cours	
	Rue des Praillons, Bagneaux - chemisage sur 40 ml (SAUR)	SIAEP NSP		28 166 €			En cours	
	Rue Berthier, Thiers, Antheaume, Nemours - réhabilitations ponctuelles par l'intérieur (SAUR)	SIAEP NSP		14 787 €			En cours	
	Rue de la Ligne, Bagneaux - réfection tronçon 15 ml (SAUR)	SIAEP NSP		18 172 €			En cours	
	Quai des Mariniers, Nemours : remplacement de canalisation (amiante ciment) sur 130 ml (SAUR)	SIAEP NSP		60 000 €			Estimatif	
	Mise à niveau des regards d'accès au trop-plein du PR Pasteur - jardin derrière la mairie de Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		9 506 €	23/01/2026		Réalisé	
	Modification du trop-plein du DIP Clinique, Nemours (SAUR)	SIAEP NSP		561 €				
	Mise en conformité des 4 points de rejet A1, suite à l'étude	SIAEP NSP	16 067 €			Oui		A réaliser en 2026. 4 devis
	Total travaux :		1 463 580 €	248 703 €				
	Total projeté et réalisé sur le périmètre assainissement du SMEAPN en 2026		2 368 142 €	248 703 €				
				2 616 845 €				

A la clôture de la séance

L'ordre du jour du 22 juin 2026 étant épuisé, Le Président remercie Madame BOISSY Véronique et Monsieur Mathieu KOTTELAT pour le travail accompli et lève la séance à 20 h 30.

Le Président
Christian PEUTOT

Le Secrétaire affaires générales
Iris MARCANDELLA RAVANNE

Le Secrétaire affaires Eau Potable
Marinette MESSIAS

Le Secrétaire affaires AC & ANC
Christian LAJARRIGES